

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Février 2024

**N°005/12-02-2024**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 23

Absent : 1

Procurations : 5

Date de convocation : 30 Janvier 2024

Date d'affichage : 30 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Nicole ANSIDEI, Monsieur Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI.

**Procurations :**

Madame Cléo FERRON à Madame Nathalie VERDIER ;

Monsieur Mourad DEROUCHE à Monsieur Frédéric WOILLET ;

Monsieur Jean-Pierre OLIVARES à Monsieur Franck FIANDINO

Monsieur François ROUMANOS à Madame Nicole ANSIDEI ;

Monsieur Nicolas LEFEUVRE à Monsieur Pascal HEYMES ;

**Absent :**

Monsieur Régis MORVAN

**Secrétaire de séance :**

Madame Betty THIMON

**AFFAIRE N°3**

**FINANCES – Révision des autorisations de programme et du phasage des crédits de paiement (AP/CP) de la commune.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Franck FIANDINO, Adjoint délégué aux finances, expose :

La commune doit réactualiser ses autorisations de programme (AP) en cours afin de tenir compte de l'actualisation des programmes et de la réalisation de l'année 2023.

Considérant l'avancement des différents projets et le phasage prévisionnel des travaux, il est proposé de fixer les nouveaux phasages des opérations comme suit :

❖ **Vidéo protection**

Le montant global de l'AP reste inchangé soit 250 000 €.

Année	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Phasage	2 160,00	133 155,85	82 000,00	32 684,15	0,00	250 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'accepter le rephasage des autorisations de programme et crédits de paiement comme détaillé ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol



Acte rendu exécutoire :  
Après envoi en préfecture le :  
Et publication ou notification le :  
ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature      Cachet